



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fonds pour le développement de la vie associative

Question écrite n° 13443

Texte de la question

M. Maurice Leroy interroge Mme la ministre des sports à propos de l'attribution de subventions pour les associations sportives. La loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 a consacré la hausse de 25 millions d'euros du fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) afin de compenser en partie la suppression de la réserve parlementaire. En réalité, ce fonds qui était jusqu'à présent fléché pour la formation des bénévoles, a désormais pour objet de soutenir le fonctionnement et les projets innovants des associations. Cela revient à une diminution sensible de l'aide aux associations, en comparaison de l'ancienne réserve parlementaire. Sans compter la complexité des procédures administratives pour l'obtention du FDVA. Le tissu associatif est essentiel à la vitalité des communes et des territoires ruraux. Il souhaite donc connaître les mesures envisagées par le Gouvernement dans le projet de loi de finances pour 2019 afin de rétablir un fonds de développement à la hauteur des enjeux et des besoins.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13443

Rubrique : Associations et fondations

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2018](#), page 9527

Question retirée le : 15 janvier 2019 (Fin de mandat)